

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

04/04/2024

Date d'affichage :

12/04/2024

SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. Guy MICLO - Mme Mélanie BLEICHER - Mme Alexanne CANAL - M. Nicolas CHARNOT - Mme Sarah GROSCLAUDE - M. Sylvain HEIDET - M. Jean KARLE - M. Florent MONCHABLON - M. Mickaël RONDON - M. Michel TEREBUS - Mme Gabrielle VENCK-MILLET

Absents excusés :	Procuration à :
Francis COURBOT	Michel TEREBUS
Florence FIMBEL	Mickaël RONDON
Quentin GUYOD	Guy MICLO

Mme Mélanie BLEICHER a été nommée secrétaire de séance.

**Objet de la
délibération**

N° 27

**Approbation du
compte de gestion
2023**

Budget commune

Le Maire, Guy MICLO, présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2023 du « Commune » se présentant ainsi :

	Résultat de clôture exercice 2022	Résultat exercice 2023	Résultat de clôture exercice 2023
Fonctionnement	89.647,62 €	165.442,98 €	+255.090,60 €
Investissement	-78.690,80 €	-144.496,56 €	-223.457,36 €
TOTAL	10.686,82 €	20.946,42 €	31.633,24 €

Le Conseil Municipal,

☞ après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du budget commune,

☞ après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Le Maire
Guy MICLO

